

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Présentation en séance du Conseil Municipal du 2 février 2021

INTRODUCTION

I-CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER GENERAL

1-situation nationale

2-situation de la commune

II-ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

1-dépenses de fonctionnement

2-recettes de fonctionnement

3-section d'investissement

4-la dette

5-les budgets annexes

III-PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le cadre réglementaire :

L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat d'Orientations Budgétaire (DOB) soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

L'article 1074° de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.3212-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires. Celui-ci doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

I-CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER GENERAL

1-situation nationale

La crise d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer la forte chute du baril du pétrole jusqu'à -37 dollars le baril le 20 avril 2020, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être mis en avant pour illustrer l'impact de la crise. A titre d'exemple, la Commission Européenne a débloqué 750 milliards d'euros pour venir en aide aux Etats européens dans un cadre de plan de relance.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis, pour l'instant, de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. En décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1 % pour l'année 2020 et 1,3 % au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections. En septembre 2020, la Banque de France estimait une chute du PIB de -8,7 %. Pour 2021, les prévisions font état d'une augmentation de PIB de 7,4 % du PIB et de 3 % en 2022.

Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec prudence car un scénario d'aggravation de la crise n'est pas à exclure.

Selon l'INSEE, l'activité économique a chuté de manière inédite au deuxième trimestre 2020, à -18,9 % en écart au quatrième trimestre 2019, puis un fort rebond a ramené cet écart à -3,7 % au troisième trimestre. Le dernier trimestre de 2020 est marqué par une deuxième vague épidémique et la mise en place, fin octobre, d'un nouveau confinement de la population, avec des modalités toutefois un peu moins contraignantes et une durée moindre qu'au printemps. L'écart d'activité avec le niveau d'avant-crise se serait à nouveau creusé en novembre, à -12 %, mais de façon moindre qu'en avril (-31 %).

La levée des restrictions, plus graduelle qu'en mai, a commencé par la réouverture des commerces dit « non essentiels » et l'extension du rayon des déplacements le 28 novembre 2020. Une deuxième étape, à partir du 15 décembre a ré-autorisé une circulation limitée par un couvre-feu, toutefois sans réouverture des activités culturelles, ni des restaurants et des bars. Le rebond de l'activité économique serait quelque peu atténué par ces mesures de restrictions prolongées : la perte d'activité se situerait ainsi à -8 % en décembre, et à -8 % également sur l'ensemble du quatrième trimestre 2020.

Au total pour 2020, la prévision de contraction annuelle du PIB français reste inchangée à -9 % par rapport à 2019.

Au tournant de l'année, les prévisions pour 2021 sont marquées par de forts aléas. La perspective d'une campagne de vaccination se concrétise, mais les risques de regain de circulation du virus restent présents d'ici mi-2021. En faisant néanmoins l'hypothèse d'une situation épidémique stabilisée et sous contrôle et de restrictions sanitaires suivant le calendrier annoncé par le gouvernement, le rebond début 2021 conduirait à un écart d'activité de -5 % au premier trimestre par rapport au niveau d'avant-crise, puis de -3 % au deuxième trimestre. L'acquis de croissance annuelle pour 2021 serait alors de +6 % fin juin 2021 et +7,4% fin 2021.

Dans ce contexte très particulier, le Projet de Loi de Finances 2021 (P.L.F.) est venu poser des dispositions relatives aux collectivités territoriales qui se déclinent comme suit :

- Au niveau fiscal,

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. En effet, si l'année 2020 a vu la dernière étape de la suppression de la Taxe d'Habitation (T.H.) pour 80 % des contribuables, le projet de loi de finances 2021 poursuit la réforme avec l'application d'une baisse de 35 % de la taxe d'habitation pour les 20 % d'assujettis restants et qui en étaient pour le moment exclus (estimation de - 2,4 Mds€).

La réforme se poursuivra en 2022 par une baisse de 65% pour disparaître totalement en 2023.

Comme annoncé, l'État compensera la différence de recettes de T.H. supprimée et la ressource de Taxe Foncière (T.F.) départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur qui devrait assurer des ressources constantes aux Collectivités.

Par ailleurs, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) seront impactés, comme les Régions, par une baisse de 10,1 Mds € d'impôts économiques locaux issus des C.V.A.E. et C.F.E. cette baisse serait compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, évolutif selon les valeurs locatives.

Les Communes devraient également être touchées par cette réduction puisque la valeur locative des bases de T.F.P.B. des établissements industriels serait diminuée de 50 %. Cette baisse serait néanmoins compensée intégralement par l'Etat.

- Au niveau des dotations,

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seraient stables par rapport à 2020. La D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) des Communes et des Départements est maintenue à hauteur de 26,8 Mds€.

Le P.L.F prévoit les mêmes péréquations qu'en 2019 et 2020 c'est-à-dire une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) de 90 M€ chacune.

Les dotations de soutien à l'investissement des Communes et de leurs groupements (mesures incitatives pour encourager l'investissement local des collectivités) sont maintenues à un niveau de 2 Mds€.

Le texte prévoit par ailleurs le lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.).

Au 1er janvier 2021, elle s'appliquera, pour les collectivités territoriales qui reçoivent le F.C.T.V.A., l'année de la réalisation de la dépense parallèlement à la poursuite des déclarations écrites. Le montant prévu au titre du F.C.T.V.A. dans le P.F.L. est ainsi de 6,456 Mds€.

Ce dispositif permet de doter les collectivités d'une recette immédiate, et non plus deux après la réalisation de l'investissement.

- Le Plan de relance de l'économie,

Il s'agit d'un acte fort du gouvernement, pour tenter d'enrayer les conséquences économiques de la crise sanitaire en incitant les collectivités à poursuivre leurs investissements.

Annoncé début septembre 2020, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur deux ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le P.L.F. 2021.

Il se décline autour de trois priorités et notamment le verdissement de l'économie. Aussi, pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la D.S.I.L., les collectivités bénéficieront de 4 Mds€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

2-Situation de la commune

2-1 budget principal

2-1-2.: les recettes de fonctionnement.:

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 7 927 540 € en 2020.

Elles sont en diminution de 0.66 % par rapport à l'année 2019, ce qui reste relativement faible au vu des impacts de la crise sanitaire et des décisions politiques prises pour soutenir nos acteurs économiques locaux.

Par exemple l'exonération des droits de terrasse de mars à décembre 2020 a généré un manque à gagner de 28 737 €.

Cette diminution est cependant atténuée par une recette nouvelle inscrite à minima lors du vote du budget 2020. Elle correspond à la perception de la taxe additionnelle directement par la commune.

Le chapitre 70 est en diminution de 20.96 %. Ceci s'explique par la fermeture des services à la population lors du premier confinement. Ainsi, les redevances perçues habituellement, tout comme les participations des familles aux services tels que la restauration scolaire où la maison de l'enfance, n'ont pas été encaissées.

Le chapitre 73 est quant à lui en augmentation de 14.08 %.

La commune a été classée Station de Tourisme par arrêté préfectoral du 20 novembre 2019, de ce fait, la taxe additionnelle sur les droits de mutation est désormais perçue directement par la commune et correspond au montant réel. Auparavant, la commune percevait un forfait prédéfini par le Département.

Cela engendre une recette complémentaire de 607 613 €.

Au chapitre 74, nous constatons une augmentation de 2.63%.

Cela provient des participations plus importantes versées par la CAF pour financer le nouveau contrat enfance jeunesse.

Une régularisation de la participation des communes membres de la PPC explique également cette hausse.

La dernière année de perception de la compensation des exonérations de TH par l'Etat à permis d'enregistrer une recette de 20 000 € de plus que celle prévue au BP 2020.

Compte	Libellé	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Ecart 2019/2020
F	FONCTIONNEMENT				
R	RECETTE	7 966 203,61	7 980 522,40	7 927 540,15	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	33 289,20	595 531,44	12 333,43	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	107 740,09	151 492,36	120 912,23	- 20.19 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	314 902,29	333 279,09	263 407,09	- 20.97 %
73	IMPOTS ET TAXES	4 872 281,27	4 889 824,14	5 578 776,53	+ 14.09 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 644 525,46	1 665 258,96	1 707 331,81	+ 2.53 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62 893,42	63 352,00	53 45,77	- 16.11 %
76	PRODUITS FINANCIERS	4,26	1 670,93	4,26	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	683 759,19	136 730,62	159 823,16	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	246 808,43	143 382,86	31 805,87	

2-1-1 : les dépenses de fonctionnement :

La commune de La Turballe clôturera l'année 2020 par un total des dépenses de fonctionnement d'environ 6 699 756 €.

Sur le chapitre 011 (charges à caractère général) les dépenses sont en baisse de 8.50 % par rapport à 2019.

L'une des principales raisons de cette baisse des dépenses est liée à l'impact de la crise sanitaire. En effet, la grande majorité des animations estivales n'a pas pu avoir lieu en 2020. Cela représente une non-dépense de 96 603 €.

La fermeture des écoles de mars à mai 2020 a entraîné la fermeture du restaurant scolaire et donc nécessairement moins d'achat de denrées alimentaires : 115 396 € en 2019 pour 99 396 € en 2020.

Sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) une augmentation de 13.98 % est constatée entre 2019 et 2020. Ceci s'explique par l'obligation de la scolarisation des enfants à partir de 3 ans, applicable dès la rentrée scolaire 2019 (loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance) entraînant mécaniquement une augmentation du montant de la participation communale à l'école privée Sainte Marie de L'Océan. Le forfait de 2020 est de 158 036 € (+ 72 170 € par rapport à l'exercice 2019). Cette nouvelle dépense obligatoire est compensée pendant deux ans par l'Etat.

Le chapitre 012 (charges de personnel) augmente quant à lui de 2.91 %.

Outre la prise en compte de l'évolution de carrière des agents, la commune a instauré au 1 janvier 2020, la nouvelle formule du régime indemnitaire (RIFSEEP) afin de se conformer au cadre légal. Cela a eu pour effet de venir réajuster et rééquilibrer le montant du régime indemnitaire des agents de même catégories et grades, exerçants des niveaux de missions similaires.

Ainsi, une enveloppe d'un montant de 28 500 € a été inscrite en plus au BP 2020 pour répondre à ce besoin. La revalorisation du montant du régime indemnitaire a principalement concerné les agents de catégorie C pour une moyenne de + 40 € brut par mois.

Enfin, on peut noter que le non-recours à l'emprunt depuis 2014 permet de faire diminuer régulièrement le chapitre 66 relatif aux charges financières. Le remboursement des intérêts d'emprunt diminuant régulièrement. Il s'élève à 243 697,29 en 2020.

La plus forte augmentation **37, 03 %** concerne le chapitre 014 (atténuation de produits).

Pendant deux ans (2018/2019) la commune a bénéficié d'une exonération de la pénalité SRU pour non-réalisation de logements locatifs sociaux.

Le renouvellement de l'exemption n'a pas été obtenu en 2020, la commune a de nouveau été assujettie à la pénalité pour un montant de 58 475.17 €.

Par ailleurs, le montant de l'Attribution Compensation (versée à CAP Atlantique au titre de la mutualisation et des compétences transférées) a augmenté pour tenir principalement compte de la forte augmentation des participations communales au SDIS, désormais prise en charge par l'EPCI mais remboursé en partie par les communes membres via les AC.

Le Fonds Départemental de Péréquation Intercommunale (FPIC) continue lui aussi d'augmenter et vient peser sur ce chapitre.

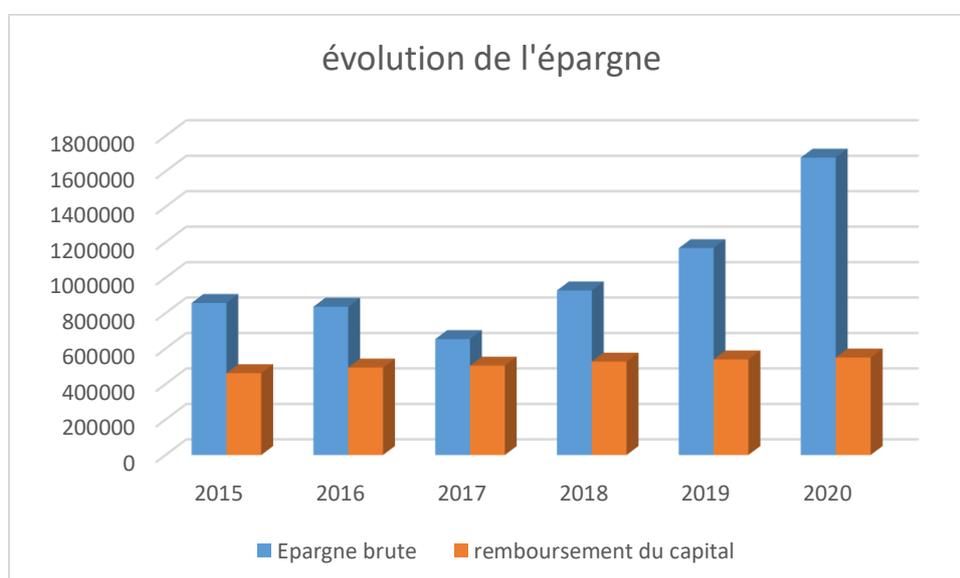
Compte	Libellé	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Ecart 2019/2020
F	FONCTIONNEMENT				
D	DEPENSE	7 295 418,56	6 666 412,11	6 699 756,79	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 436 443,54	1 391 014,83	1 272 946,47	-8.49 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 641 093,30	3 760 585,80	3 870 103,56	+2.91 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	70 913,00	204 026,00	279 571,17	+37.03 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	562 600,59	428 318,30	488 197,32	+13.98 %
66	CHARGES FINANCIERES	282 877,21	257 128,51	243 697,29	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 294,11	2 674,92	3 536,34	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 280 196,81	622 663,75	541 704,64	

2-1-3 : l'épargne :

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent permet de :

- Rembourser le capital de la dette
- Dégager de l'épargne nette et financer en tout ou partie les dépenses d'investissements (autofinancement).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	857 842	836 695	653 908	928 388	1 116 922	1 677 570.73
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	461 453	493 173	504 000	527 224	539 233	549 738.74
Epargne nette (autofinancement)	396 389	343 522	149 908	401 164	577 687	1 127 831.99



2-2 : les budgets annexes :

Les budgets annexes de la commune se clôtureront en 2020 de la façon suivante :

Pour le Camping : un déficit global d'environ 55 300 €.

Cela est dû au déficit reporté de fonctionnement pour 2019 (50 178, 54€) et du nouveau déficit de fonctionnement 2020 de 51 248,50€. Depuis la vente, la commune ne perçoit plus de recettes liées à l'activité mais continue de payer ses charges.

La clôture du budget annexe Camping est prévue courant 2021.

Pour le VVF : le déficit global est d'environ 49 428 €. Cette situation identique sur les budgets précédents est due aux renégociations des emprunts qui ont généré des pénalités de sorties non répercutées sur les sommes reversées par VVF. Le montant du loyer réglé par l'exploitant n'est plus à la hauteur des charges de la commune sur ce budget. Une discussion est en cours entre les deux parties pour remédier à cette situation.

Pour le Cimetière : un excédent global d'environ 5 943.44 € sera enregistré.

Longtemps déficitaire, le budget du cimetière redevient positif pour la seconde année consécutive grâce au transfert de certaines dépenses dans le budget principal et au travail d'apurement des comptes qui a été finalisé lors de l'exercice 2020.

II-LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

1-les recettes de fonctionnement

Nos recettes de fonctionnement, pour 2021, sont estimées à 7 467 846 € hors excédent reporté.

Compte-tenu du projet de loi de finances 2021 et du contexte sanitaire toujours tendu, la commune a souhaité proposer des inscriptions raisonnées, selon la même logique que 2020, en tenant cependant compte de l'encaissement direct de la taxe additionnelle qui génère une recette importante. Cette dernière n'est cependant pas connue au moment de la préparation budgétaire, d'où une inscription prudente.

Cela se traduit par une inscription en diminution du chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) ainsi que du chapitre 74.

Pour ce dernier, la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation étant supprimée, une recette habituelle de 150 000 € ne sera pas réalisée en 2021.

Par ailleurs, les montants de la DGF et de la DSR ne sont pas encore notifiés.

Compte	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget (prévision)	Ecarts 2020/2021
F	FONCTIONNEMENT				
R	RECETTE	7 630 714,44	7 270 589,09	7 467 846,00	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	595 513,44	12 333,43		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	132 680,00	94 000,00	94 000,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	311 600,00	340 200,00	319 500,00	-6.08 %
73	IMPOTS ET TAXES	4 846 544,00	4 966 600,00	5 402 641,00	+ 8.78 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 652 666,00	1 743 730,00	1 569 680,00	-9.98 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 000,00	60 000,00	55 000,00	-8.33 %
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00	5,66	5,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 300,00	16 300,00	12 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 406,00	37 420,00	15 020,00	

2-les dépenses de fonctionnement

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 7 886 747 €.

Les inscriptions budgétaires au chapitre 011 sont en hausse en 2021 par rapport à ce qui avait été prévu l'année passée.

De nombreuses dépenses supplémentaires sont liées à des dépenses obligatoires notamment pour l'administration générale. Le nouveau contrat pour la Responsabilité civile voit sa police augmenter de 16 000 €. Le contrat pour la Protection juridique arrive quant à lui à échéance en 2022 et un nouveau marché doit être prévu en 2021. Cela induit des coûts supplémentaires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la parution des annonces légales. Des frais liés aux autorisations de navigabilité du Gré des Vents sont aussi inscrits cette année.

Pour le service communication, un contrat de 3 000 € doit être souscrit pour les droits de diffusion de la revue de presse ainsi que la maintenance du site internet.

Une prévision est aussi inscrite pour la réparation de certains équipements de restauration scolaire. La vétusté du matériel conduit à inscrire 8000 €.

Enfin, une nouvelle orientation donnée aux animations et aux support de communication de la commune ont un impact sur le chapitre 11.

Pour les charges de personnel inscrites au chapitre 12, la prévision budgétaire est en hausse. 2021 sera une année particulière dans la mesure où le départ en retraite de 5 agents est prévu, nécessitant une période de tuilage pour le remplacement de certains postes stratégiques. Par ailleurs, la commune a décidé d'instaurer le système des astreintes pour les agents des services techniques. Cette décision, permettant de créer un cadre légal et protecteur pour la collectivité et les agents nécessite la mise en place d'indemnités qui représentent un montant évalué à 10 600 €. Enfin, les Educateurs de jeunes enfants sont reclassés d'office en catégorie A (actuellement en catégorie B) ce qui revalorise le traitement de ces agents (4 agents de la collectivité sont concernés).

Le chapitre 014 (atténuation de charges) augmente également. On retrouve l'Attribution de Compensation dont les montants provisoires sont en augmentation en 2021 (+23 000 €).

Dans le cadre de la loi SRU, la commune continue à être assujettie à la pénalité de l'article 55 qui de surcroît est majorée de 94%. La commune est en effet mise en carence, n'ayant pas respectée ses obligations de rattrapage pour la dernière période triennale (2017/2020).

Pour le chapitre 65, l'augmentation s'explique notamment par un accompagnement différent des années précédentes de la commune à l'association Le gré des Vents (prise en charge du personnel).

Compte	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart 2020/2021
F	FONCTIONNEMENT				
D	DEPENSE	7 630 714,44	7 270 589,09	7 886 747,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 475 265,00	1 436 730,00	1 545 624,00	+ 7.58 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 854 044,00	3 888 564,00	4 076 555,00	+ 4.83 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	199 027,00	215 263,00	332 794,00	+54.60 %
022	DEPENSES IMPREVUES	46 000,00	50 000,00	229 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	955 088,44	385 155,79	350 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	451 790,00	523 414,30	573 474,00	+ 9.56 %
66	CHARGES FINANCIERES	264 500,00	244 423,00	229 300,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00	3 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 000,00	522 039,00	547 000,00	

3-la section d'investissement :

Le remboursement du capital de la dette sera de 566 000 € en 2021. La commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2014 pour financer son programme d'investissement, la dette diminue régulièrement.

Comme les années précédentes, une enveloppe globale de 600 000 € est allouée aux investissements courants. Ils visent la réalisation des travaux récurrents et d'entretien du patrimoine de la commune et permettent de le maintenir à un niveau de qualité satisfaisant.

La commune, cette année encore, dédie un budget aux acquisitions foncières. De l'ordre de 325 000 € en 2021, ce budget doit permettre de continuer à constituer des réserves foncières pour le développement futur de la commune mais aussi et surtout permettre de répondre à des opportunités foncières en vue de la construction de logements locatifs sociaux.

Une inscription de 25 000 € est aussi prévue pour finaliser la procédure de révision générale du PLU, dont l'approbation est envisagée toute fin 2021.

L'agenda d'accessibilité représente une somme de 30 000€ en 2021 et permettra de répondre aux obligations de la collectivité en termes d'accessibilité des bâtiments publics. Cette somme est allouée annuellement, conformément à l'agenda voté en 2016 et qui se termine en 2021.

Dans le cadre du projet pluriannuel d'investissement, le centre technique municipal devrait sortir de terre au cours du 4^{ème} trimestre 2021. Les travaux se répartissent sur deux exercices budgétaires : 2021 et 2022. Une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) va être votée afin de suivre au plus juste les prévisions budgétaires.

4-la dette

La dette globale s'élève à 7 021 176 €. Elle se répartit ainsi :

Budget	CRD
Budget Commune	6 061 566.19 €
Budget VVF	827 110.07 €
Budget Camping	132 499.90 €

Les caractéristiques par type d'emprunts se présentent ainsi :

Type	Capital Restant Dû
Taux Fixe	5 920 309. 00€
Taux Variable	1 100 867.00 €

5-les budgets annexes

Les budgets annexes s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

- Budget camping : 7 200 000 €
- Budget VVF : 505 110 €
- Budget cimetière : 55 400 €

III-PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé	Montant opération	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES							
Acquisition foncière	1 950 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
Agenda d'accessibilité	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements courants	3 600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Révision du PLU	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien du patrimoine	300 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Projet Aménagement clos des simons	250 000,00	250 000,00	0,00				
Centre Technique Municipal	2 850 000,00	800 000,00	2 050 000,00				
Remise aux normes restaurant scolaire	10 000,00	10 000,00					
Rue colbert	5 000,00	5 000,00					
Parc paysager trescalan	220 000,00		10 000,00	10 000,00	200 000,00		
Sentier littoral ker Elisabeth	335 000,00	20 000,00	315 000,00				
Changement menuiserie jules verne	330 000,00	180 000,00	150 000,00				
Centre ville (aménagement urbain et circulation)	650 000,00	50 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00		
Eclairage public (mise en sécurisation)	300 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Circulations douces	150 000,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00	50 000,00		
Total des opérations non affectées	11 005 000,00	2 420 000,00	3 875 000,00	1 385 000,00	1 275 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00

CONCLUSION

Le contexte économique, sanitaire et social de l'année 2020 a été marqué par une grande instabilité et un net recul par rapport aux prévisions qui avaient pu être faites à l'aube de cette même année. La situation économique nationale a fortement pâti de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus, déjà fragilisée par les mouvements sociaux de l'année 2019.

L'incertitude qui règne encore quant à la résolution de la crise sanitaire ne permet que peu de visibilité pour les mois qui s'annoncent et même au-delà. Il est naturel de s'interroger sur les perspectives de développement et de croissance pour les prochaines années. Et de rester prudent dans la définition des projets à venir.

En effet, les impacts des modalités de financement des dispositifs d'aides développés par le Gouvernement pendant la crise n'ont pas encore été abordés, le coût réel de cette crise ne peut être connu à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont elles aussi impactées, directement ou indirectement. Pour La Turballe par exemple, certaines recettes n'ont pas pu être perçues, par choix (une aide aux commerçants a été décidée avec la non-perception des droits de terrasses, représentant plus de 28 000 € en mois en 2020) ou par obligation avec les achats nécessaires de masques ou gel hydroalcoolique (24 601 €).

La crise aura coûté à la commune près de 10 000 € en fonctionnement (solde des dépenses et recettes directement liées à la crise).

Cette somme peut certes paraître faible sur un budget global de 6,7 millions en fonctionnement.

La commune reste dans une situation financière saine en 2020 et a su s'adapter pour répondre à l'urgence, s'organiser pour maintenir ses objectifs de maîtrise des dépenses tout en poursuivant ses investissements.

2020 a également été une année de transition politique avec le changement de municipalité en mars. Cela a conduit à la réorientation de certaines actions publiques et à une nouvelle priorisation des investissements (annulation du projet de salle polyvalente inscrite au BP 2020 par exemple).

Les orientations prises pour la préparation budgétaire 2021 et les années suivantes en témoignent également. Le plan pluriannuel d'investissement met en avant les projets portés par la nouvelle équipe (aménagement de la place du marché et ses abords, plan vélo et liaisons douces, aménagement d'un parc paysager, logements locatifs sociaux, ...) tout en finalisant les engagements et projets pris les années précédentes. Ainsi, la construction d'un nouveau centre technique municipal reste inscrite au budget 2021.

Le budget 2021 peut être qualifié de transitoire dans la mesure où il pose les bases des projets structurants pour les 6 prochaines années, met en avant les grands domaines d'intervention de l'action sur le territoire communal (environnement, circulations douces, logement).

La réalisation d'un audit financier en septembre dernier a également permis de dresser un état de la situation globale de la commune, mettant en avant la nécessité de poursuivre une gestion prudente et prospective notamment pour ce qui concerne la section de fonctionnement.

L'importance de se préserver les capacités d'autofinancement apparaît toujours comme une nécessité.